



Paris, le 23 mai 2011

Au fil de l'eau,

jusqu'à un certain 31 décembre 2014 :

Jean-Pierre, agent de la voie d'eau, reçoit ce mercredi 31 décembre 2014 un courrier de son nouvel employeur, l'établissement public appelé **Agence nationale de la voie d'eau (ANVE)**. Il y a encore deux ans, il était fonctionnaire de l'État et travaillait dans un Service de navigation.

En juillet 2011, il avait appris qu'il serait transféré à cet établissement public mais que, selon le gouvernement, « *cela ne changerait rien, qu'il conserverait ses missions, ses droits, son statut de fonctionnaire, son régime indemnitaire, sa gestion, son déroulement de carrière* ». Tel était l'engagement de son ministère dans lequel il avait exercé durant plus de 20 ans.

Pour cela, on lui avait annoncé que l'Agence nationale de la voie d'eau ne serait pas un établissement public industriel et commercial (EPIC) mais un établissement public. De plus, le cabinet du ministre annonçait alors que le statut de l'établissement public serait « *plus protecteur que celui de l'État* ».

Mais les choses ne se sont pas passées comme prévu. Pour changer le statut de VNF, il fallait passer par une loi. Lors du débat parlementaire, le statut de l'Agence nationale de la voie d'eau a bien été promulgué mais sous la forme d'un EPIC et non pas d'un établissement public *sui generis*.

Jean-Pierre a donc dû être transféré à l'EPIC en perdant son statut de fonctionnaire.

Au tout début, en 2012, le transfert, même sous statut privé à l'ANVE, n'a rien changé pour Jean-Pierre. Mais, très rapidement, plusieurs choses ont évolué : ses activités ont été exclusivement tournées vers le transport et non plus sur la voie d'eau. Plus personne dans les ex Services de navigation transférés à l'ANVE n'intervient en matière de gestion hydraulique ou de prévention et prévision des risques et des crues.

Le responsable hiérarchique de Jean-Pierre (un ancien fonctionnaire de l'État lui aussi) a été poussé à la porte et a été remplacé par quelqu'un venant de l'extérieur : un agent contractuel directement recruté par l'ANVE, aux ordres directs du directeur général de l'établissement.

Lors du projet de loi de finance 2013, le ministère du budget a décidé d'arrêter de verser les subventions de l'État (permettant notamment de payer les salaires des 4400 agents transférés en 2011).

L'Agence nationale de la voie d'eau a donc :

- procédé à une suppression drastique de sa « masse salariale » : tous les ex fonctionnaires de l'État transférés en 2011 et partant en retraite ne sont pas remplacés ;
- demandé à des agents (catégories A et B essentiellement, techniques et administratifs), de quitter l'EPIC de façon à ne les remplacer que par des intérimaires ou des contractuels (en général, 1 recrutement précaire pour 2 à 3 départs d'ex fonctionnaires) ;
- redéfini les droits des agents en matière de logements de fonction, y compris pour l'exploitation ;
- emprunté sur les marchés financiers. Avec le patrimoine de la voie d'eau et du domaine public fluvial transféré à l'EPIC, l'ANVE a pu emprunter sur les marchés financiers avec une note « triple A » (après tout, Réseau Ferré de France (RFF) le faisait déjà, alors pourquoi pas l'ANVE ?).

L'obsession de VNF est donc devenue la rentabilité et de conserver son « triple A ». Il a donc fallu faire de nouveaux « gains de productivité ».

Déjà en 2011, avant le transfert à VNF, le ministère écrivait « [...] *mis par ailleurs en évidence une insuffisance des moyens spécialisés consacrés à la maintenance en même temps qu'un surdimensionnement relatif des moyens non spécialisés issus des organisations d'exploitation* ».

Cela s'est traduit, une fois de plus, par de nouvelles suppressions d'emplois et de nombreux redéploiements, la remise en cause des vacances, de leur indemnisation, des moyens et des droits pour les personnels de l'EPIC.

Le problème de Jean-Pierre est qu'il fait (ou faisait) partie de ces services et organisations publics d'exploitation qui avaient permis d'assurer un véritable Service public de la voie d'eau...

Mais ce service public n'est plus la priorité de VNF.

Le transfert de l'exploitation à un opérateur privé (ayant droit de péage) est maintenant à l'étude par l'EPIC et le gouvernement.

Et c'est dans ces conditions que Jean-Pierre, ex-fonctionnaire d'État, fier de s'investir dans le Service public, a reçu sa lettre de licenciement de son employeur : l'ANVE...

VNF :

Vision Navrante du Futur !